



Citer ses sources

Qu'est-ce que la source ?

Ce sont les informations qui permettent d'identifier un document et de le citer.

Une personne, un organisme, un document : **l'auteur du document, le titre, la cote, la date, l'éditeur ou le site Internet.**

Pourquoi citer ses sources, noter ses références ? (cf fiche)

Pour :

- **Retrouver les documents** rapidement à la prochaine séance.
- Permettre au lecteur (dans le cas présent : les enseignants) de **vérifier l'exactitude des informations rapportées** : principe de base de la communication.
- Permettre au lecteur qui voudrait en savoir davantage d'aller consulter les sources que vous aurez utilisées.
- Respecter le droit d'auteur.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur sont déterminés dans le cadre du code de la propriété intellectuelle.

Le texte de loi : article 9 du code civil, établit qu'une production (texte, image...) est une œuvre et que son auteur a tous droits sur cette œuvre.

Le plagiat

C'est lorsque vous présentez **comme vôtre le travail d'une autre personne.**

IL s'agit d'une contrefaçon, c'est un **délit**. Le fait d'omettre de citer ses sources, qu'elles proviennent d'Internet, de document papier ou autre, est considéré comme un **acte de plagiat**.

Si je ne respecte pas ces droits, qu'est-ce que je risque ?

Dans le cadre législatif, des sanctions :

- Pénales (300 000 € d'amende, 3 ans d'emprisonnement) et
- Civiles (dommages & intérêts, affichage de la décision) sont prévues pour plagiat et contrefaçon.

Ce qui est autorisé

Les **citations**. Comme le dit Paul DURAND, dans : « »

La **paraphrase**, quant à elle, consiste à reprendre dans ses propres termes, les idées d'un auteur.

Réaliser une bibliographie (cf fiche)

Au fur et mesure de vos recherches, vous aurez noté les **références des documents** intéressants (éléments permettant de les identifier et de les retrouver). Vous en aurez besoin pour rédiger la **bibliographie**.

La **bibliographie** est la liste de tous les documents consultés pour réaliser un travail : livres, revues, journaux, cédéroms, DVD-Vidéo, sites Internet...

Respectant le droit d'auteur, elle permet à vos lecteurs, professeurs ou examinateurs de TPE, de **retrouver facilement tous les documents utilisés pour la production**, de vérifier certaines informations et d'apprécier la qualité de vos recherches.

Pour les images

Utiliser **Google images** : paramètre-recherche avancée-droit d'usage.

Site Flirck.



Figure 1 <http://cotière.elycee.rhonealpes.fr>